

LOPSSI 2 : Nous ne sommes pas toutes et tous des hooligans !

Nicolas Bonnet, responsable de la commission sport du PCF, interpelle dans un courrier les député-es sur l'article 24 du chapitre V concernant le renforcement de la répression des infractions commises dans les enceintes sportives à l'occasion du vote sur la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure.

Si nous partageons la volonté de lutter contre les violences commises à l'occasion des matches de football, qui prennent racine dans le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie, nous ne partageons pas les moyens mis en œuvre dans cette loi pour y parvenir.

En renforçant son dispositif législatif de répression, le gouvernement ajoute dans l'urgence de nouveaux dispositifs extrêmement contraignants. De plus, il ne tient nullement compte de l'état des lieux et des préconisations qui lui ont été faites dans le « Livre Vert du supportérisme » remis en octobre 2010, suite à l'organisation par le Secrétariat d'Etat aux sports du congrès national des associations de supporters de football en janvier 2010. Ce travail préconise pourtant des mesures préventives alors que ce texte de loi marque une étape supplémentaire dans le tout répressif et présente une atteinte supplémentaire aux libertés publiques. Le gouvernement s'en prend aux supporters plutôt que de cibler les hooligans.

Les interdictions administratives de stade peuvent être prononcées par un préfet à partir d'un simple rapport de police et sans qu'une infraction n'ait été nécessairement commise. Elles ont été allongées à douze mois, ce qui n'est plus de l'ordre de l'acceptable pour une interdiction administrative.

Il est également inconcevable qu'un supporter puisse être interdit administrativement de stade du fait de son appartenance à une association de supporters dissoute ou suspendue quand on sait que ces associations peuvent compter des centaines voire des milliers de membres. Dans le cas du Paris Saint Germain, des supporters n'ayant commis aucun fait de violence se sont récemment retrouvés fichés par les services de police, interdits de stade et obligés de pointer au commissariat pour avoir simplement manifesté leur opposition au « plan Leproux ». Cet exemple montre bien l'arbitraire auquel ces dispositifs peuvent conduire. Il aurait sans doute mieux valu interpellier et sanctionner les auteurs d'actes violents ou racistes plutôt que faire du chiffre en multipliant les interdictions pour des faits mineurs.

Les interdictions de déplacement sur les lieux d'une rencontre sportive sont également problématiques et ne sont justifiées par le gouvernement que par leur application future « exceptionnelle », laquelle n'est en rien garantie par la loi.

Enfin, à travers tous ces dispositifs, c'est l'évolution même des stades, de leur animation et du public qui est en question.

En perspective de la construction des futurs stades pour l'euro 2016, plusieurs questions sont devant nous : Doit-on continuer à construire des stades de grande capacité destinés aux supporters les plus fervents mais nécessitant des mesures sécuritaires très coûteuses et portant atteintes aux libertés publiques ? Construire-t-on des stades offrant confort et luxe mais dont le coût d'accès ne permettra qu'à des privilégiés d'assister aux matches ? Construire-t-on des stades comme les parcs d'attraction visant à fixer plusieurs heures un public familial et à l'inciter à consommer sur place ? Construire-t-on des stades offrant les conditions de retransmission télévisée optimales, le public ne servant qu'à créer une ambiance en fond sonore épurée de toute culture populaire ?

Ces questions méritent un grand débat national et démocratique associant tous les acteurs. Au même titre que le patrimoine culturel, les stades de football doivent être un patrimoine commun permettant l'accès de toutes et tous et ne doivent pas être privatisés. L'animation des stades doit rester l'expression d'une culture populaire dont les associations de supporters sont les garants et permettant l'appropriation par toutes et tous du spectacle sportif. Il n'est pas souhaitable que pour des raisons de sécurité qui concernent une minorité, l'évolution des stades contribue à la disparition d'une culture populaire et des associations de supporters au profit de l'appropriation des stades par des « businessmen » dont le but est avant tout de s'enrichir.